

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le trente avril deux mille quatorze à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER, Maire.

Présents : M. Daniel ANTOINE, M. Eric ASSIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Mathieu COOREVITS, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT,

Absent : M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Jean-Jacques BELORGEY

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte rendu du 15 avril 2014**
- 2) **Délibération pour signature de paiement de factures antérieures à l'élection du Maire**
- 3) **Présentation et vote du compte administratif 2013**
- 4) **Présentation et vote du budget primitif 2014**
- 5) **Questions diverses**

1) Approbation du compte rendu du 15 avril 2014 :

Le compte rendu du 15 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Maire a invité Monsieur JAPIN (Trésorier du centre des finances publiques de Condé en Brie) pour présenter au conseil municipal réuni, un point exhaustif sur les finances de la Commune ; Monsieur JAPIN prend la parole :

« Les produits réels de fonctionnement progressent en 2013 de 4,9% sous l'impulsion principale des recettes fiscales qui représentent 53% des produits réels.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables entre 2012 et 2013 ce qui implique une hausse réelle en 2013 compte tenu des dépenses non réglées par la commune. Le différentiel se retrouve au niveau des achats et charges externes en réduction de 12 000 € entre 2012 et 2013 en exécution budgétaire.

Pour ce chapitre, le taux d'exécution est d'ailleurs relativement faible en 2013 (70,51%).

Comptablement, la capacité d'autofinancement dégagée par la commune est de 40 000 €. Si l'on opère l'intégration des dépenses 2013 non comptabilisées, cette capacité est réduite de moitié ce qui ramène à un niveau équivalent à celui de 2012 (20 000 €).

La commune de Condé en Brie a des recettes de fonctionnement inférieures de 7% à la moyenne des communes départementales de sa strate tandis qu'elle a des dépenses de fonctionnement de 15 % supérieures (en exécution en 2012 et en projection en 2013 soit 9 % plus les dépenses 2013 non comptabilisées).

Compte tenu de cette situation la capacité d'autofinancement représente 20% de celle des communes départementales comparables soit 20 000 €.

Le remboursement du capital de la dette absorbe la moitié de la capacité d'autofinancement brute et laisse à la commune une capacité d'autofinancement nette de 10 000 €.

Les dépenses d'équipement sont très importantes en 2013 (322 000 € dont 234 000 pour les Halles).

Par rapport à 2012, le différentiel en dépenses est de 130 000 € alors que la progression des recettes d'investissement n'est que 10 000 €. Il manque manifestement des recettes en investissement (halles notamment pour un minimum de 30 000 € dont : 20 310 € non perçues et 10 090 € à percevoir). Le taux de réalisation des subventions est d'ailleurs relativement faible en 2013 (21%).

Le financement des dépenses d'équipement 2013 a été réalisé par les moyens suivants:

- prélèvement sur le fond de roulement pour 49,4 %*
- Recours à l'emprunt pour 21,7%*
- subventions pour 19,2%*
- Capacité d'autofinancement nette pour 9,3%*

Il en résulte que le fond de roulement existant au 31/12/2012 a été totalement absorbé et que celui-ci s'établit à -21 737 € au 31/12/2013.

Le fond de roulement est à reconstituer rapidement afin de renforcer la trésorerie de la commune qui est nettement insuffisante malgré le recours à une ligne de trésorerie de 150 000 €. A porter à un niveau de 75 000 € permettant de couvrir 2,5 mois de dépenses de fonctionnement.

Le renfort du fond de roulement est à effectuer par appel et encaissement des subventions accordées et par emprunt sous la limite du niveau de la dette et adaptation des dépenses d'équipement au financement disponible.

Le besoin en fond de roulement est négatif de 68 000 € ; dettes fournisseurs prises en charge mais non réglées au 31/12/2013 : 35 000 € (dont 13 000 € de retenues de garantie), dettes sociales : 21 000 €, dette collectivité : 86 000 € et le poids des budgets annexes qui génère globalement un besoin de financement de 75 000 € (140 000 € pour le budget hôtel-restaurant)

Le niveau de la dette atteint sa limite suite à un emprunt de 70 000 € contracté en 2013 et un de 90 000 € en 2012 et se rapproche du niveau moyen des communes comparables du département (284 €/habitant). Il pose surtout problème par rapport à la faiblesse relative de la capacité d'autofinancement qui amènerait la dette à équivaloir à 8 années de capacité d'autofinancement.

La trésorerie est très faible, elle représentait au 31/12/2013 un mois et demi de dépenses de fonctionnement ce qui est insuffisant malgré la mobilisation d'une ligne de trésorerie de 150 000 €.

Dans l'attente de la reconstitution des réserves de la commune par le renforcement du passif (subventions) et le renforcement de la capacité d'autofinancement par une progression des recettes de fonctionnement et une réduction des charges de fonctionnement, les dépenses d'équipement sont à engager selon les capacités dégagées par la commune.

La situation est compliquée par la prise en compte sur l'exercice 2014 de charges relatives aux exercices précédents ».

2) Délibération pour signature de paiement de factures antérieures à l'élection du Maire :

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une délibération qui autorise le paiement des factures correspondant à un engagement entre le 1^{er} janvier 2014 et le jour de son élection afin de passer les marchés publics.

Après ces explications, le conseil municipal accepte cette délibération.

3) Présentation et vote du compte administratif 2013 :

Monsieur le Maire demande à Mme Claudette BLAVIER, 2ème adjoint, de présider la séance et de présenter les administratifs 2013.

✓ **BUDGET CAFE DE LA GARE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 155.87 €

- Recettes : 00.00 €

Total de la section : - 1 155.87 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement de 2012 : 11 722.14 €

Soit un excédent de fonctionnement de 10 566.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 2 605.76 €

- Recettes : 00.00 €

Total de la section : - 2 605.76€

Reprise de l'excédent d'investissement de 2012 : 3 740.21 €

Soit un excédent d'investissement de 1 134.45 €

RESULTAT DE CLOTURE CA 2013 :

Excédent de fonctionnement : 10 566.27 €

Excédent d'investissement : 1 134.45 €

Résultat positif de 11 700.72 €

Vote : Nombre de votants : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **BUDGET DE LA SUPERETTE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 8 426.96 €

- Recettes : 14 135.28 €

Total de la section : 5 708.32 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement de 2012 : 9 844.88 €

Soit un excédent de fonctionnement de 15 553.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 9 304.09 €

- Recettes : 9 000.00 €

Total de la section : - 304.09 €

Reprise de l'excédent d'investissement de 2012 : 5 077.31 €

Soit un excédent d'investissement de 4 773.22 €

RESULTAT DE CLOTURE CA 2013 :

Excédent de fonctionnement : 15 553.20 €

Excédent d'investissement : 4 773.22 €

Résultat positif de 20 326.42 €

Vote : Nombre de votants : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **BUDGET DE LA STATION-SERVICE**

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses : 273 101.92 €
- Recettes 266 332.25 €
Total de la section : - 6 769.67 €
Reprise du déficit d'exploitation de 2012 : - 11 832.71 €
Soit un déficit d'exploitation de 18 740.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 9 110.33 €
- Recettes : 6 127.00 €
Total de la section : - 2 983.33 €
Reprise de l'excédent d'investissement de 2012(y compris le stock) : 18 963.52 €
Soit un excédent d'investissement de 15 980.19 €

RESULTAT DE CLOTURE CA 2013 :

Déficit d'exploitation: 18 740.38 €
Excédent d'investissement : 15 980.19 €
Résultat négatif de - 2 760.19 €

Vote : Nombre de votants : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **BUDGET HOTEL-RESTAURANT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 7 812.86 €
- Recettes : 10 500.00 €
Total de la section : 2 687.14 €
Reprise du déficit de fonctionnement de 2012 : 13 594.99 €
Soit un déficit de fonctionnement de 10 907.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 17 575.77 €
- Recettes : 10 500.00 €
Total de la section : - 7 075.77 €
Reprise du déficit d'investissement de 2012 : - 72 262.17 €
Soit un déficit d'investissement de 79 337.94 €

RESULTAT DE CLOTURE CA 2013 :

Déficit de fonctionnement : 10 907.85 €
Déficit d'investissement : 79 337.94 €
Résultat négatif de 90 245.79 €

Vote : Nombre de votants : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

✓ **BUDGET GENERAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 409 901.68 €

- Recettes : 444 795.40 €

Total de la section : 34 893.72 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement de 2012 : 82 509.90 €

Soit un excédent de fonctionnement de 92 504.62 €

Avec reprise des restes à réaliser : 24 899.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 332 528.16 €

- Recettes : 140 445.60 €

Total de la section : - 192 082.56 €

Reprise de l'excédent d'investissement de 2012 : 52 941.94 €

Soit un déficit d'investissement de - 40 295.62 €

Avec reprise des restes à réaliser :

Dépenses d'investissement 89 048.00€

Recette d'investissement 187 893.00 €

RESULTAT DE CLOTURE CA 2013

Un résultat positif de 52 209.00 €

Vote : Nombre de votants : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

RESULTAT GENERAL DE CLOTURE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

✓ **BUDGET CAFE DE LA GARE = + 11 700.72 €**

✓ **BUDGET DE LA SUPERETTE = + 20 326.42 €**

✓ **BUDGET DE LA STATION-SERVICE = - 2 760.19 €**

✓ **BUDGET HOTEL-RESTAURANT = - 90 245.79 €**

✓ **BUDGET GENERAL = + 52 209.00 €**

- **Présentation et vote des budgets primitifs :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Laëtitia LAURENT pour présenter le budget primitif 2014 :

❖ **BUDGET PRIMITIF CAFE DE LA GARE :**

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 10 566.27€ est repris comme suit :

- 10 566.27 € en section de fonctionnement au compte 002.

- L'excédent d'investissement d'un montant de 1 134.45€ est repris en section d'investissement au compte 001.

L'affectation des résultats sur le budget primitif 2014 a été approuvée

Le budget primitif s'équilibre par section en dépense et en recette, pour les montants suivants :

- Excédent de fonctionnement.....10 566.27€

- Excédent d'investissement.....1 134.45€

Vote : Nombre de votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0

❖ **BUDGET PRIMITIF DE LA SUPERETTE :**

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 15 553.20€ est repris comme suit :
- 9 537.42€ en section de fonctionnement au compte 002
- 6 015.78€ en section d'investissement au compte 1068

- L'excédent d'investissement d'un montant de 4 773.22€ est repris en section d'investissement au compte 001.

L'affectation des résultats sur le budget primitif 2014 a été approuvée

Le budget primitif s'équilibre par section en dépense et en recette, pour les montants suivants :

- Excédent de fonctionnement.....15 553.20€
- Excédent d'investissement.....4 773.22€

Vote : Nombre de votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0

❖ **BUDGET PRIMITIF DE LA STATION-SERVICE :**

- Le déficit d'exploitation d'un montant de 18 602.38€ est repris au compte 002.
- L'excédent d'investissement d'un montant de 15 980.19€ est repris en section d'investissement au compte 001.

L'affectation des résultats sur le budget primitif 2014 a été approuvée

Le budget primitif s'équilibre par section en dépense et en recette, pour les montants suivants :

- Déficit d'exploitation 18 602.38€
- Excédent d'investissement15 980.19€

Vote : Nombre de votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0

❖ **BUDGET PRIMITIF HOTEL-RESTAURANT :**

- Le déficit de fonctionnement d'un montant de 10 907.85€ est repris en section de fonctionnement au compte 02.
- Le déficit d'investissement d'un montant de 79 337.94€ est repris en section d'investissement au compte 01.

L'affectation des résultats sur le budget primitif 2014 a été approuvée

Le budget primitif s'équilibre par section en dépense et en recette, pour les montants suivants :

- Déficit de fonctionnement.....10 907.85€
- Déficit d'investissement.....79 337.94€

Vote : Nombre de votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0

❖ **BUDGET PRIMITIF GENERAL :**

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 117 403.62€ est repris comme suit :
- 100 000.62€ en section de fonctionnement au compte 002
- 17 403.00€ en section d'investissement au compte 1068

- Le déficit d'investissement d'un montant de 139 140.62€ est repris en section d'investissement au compte 001.

L'affectation des résultats sur le budget primitif 2014 a été approuvée

Le budget primitif s'équilibre par section en dépense et en recette, pour les montants suivants :

- Excédent de fonctionnement.....117 403.62€
- Déficit d'investissement.....-139 140.62€

Vote : Nombre de votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présentation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et propose de procéder au vote :

Nombre de votants : 14

O% - Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2014 :

☛ Taux de taxe d'habitation	20,36
☛ Taux de taxe sur la taxe foncière (bâti)	17,44
☛ Taux de taxe sur la taxe foncière (non bâti)	22,88
☛ Taux de cotisation foncière des entreprises	15,51

Questions diverses :

Couleur de la main courante et passerelle :

Monsieur MULLER présente un nuancier au conseil afin de choisir une couleur pour repeindre la main courante ainsi que la passerelle le long de la rivière.

Le conseil municipal propose de choisir la même couleur que le pont afin de préserver l'uniformité de l'ensemble.

Lavoir :

Monsieur Le Maire explique qu'au lieu-dit de Grand-Fontaine sur la Commune de Baulne en Brie est implanté en zone limitrophe un lavoir qui appartient « sur le papier » à Condé mais dont la Commune de Baulne assure l'entretien selon un usage très ancien. Afin de permettre à la Commune de Baulne de poursuivre cet entretien et de matérialiser cet usage, il serait nécessaire de rattacher publiquement ce lavoir à la Commune de Baulne en Brie.

Le conseil municipal donne son accord.

Chemin de terre (lotis. des jonquilles à la ZAC) :

Monsieur COOREVITS informe le conseil de l'état très dégradé du chemin de terre qui est situé en haut des jonquilles et qui va à la ZAC.

Monsieur Le Maire en prend acte.

Chemin de terre (Herviné à la rue de l'Ormet) :

Monsieur COOREVITS explique que certains camions empruntent le chemin de terre qui se trouve entre Herviné et la rue de l'Ormet. Pour des raisons de sécurité, une réflexion sera menée avec la Commune de Celles les Condé.

- **10 Grande Rue :**

Monsieur MULLER demande une réflexion sur la couleur des fenêtres du 10 Grande Rue en sachant que le bâtiment est dans un secteur réglementé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie) qui a donné son accord sur la couleur rouge-bordeaux.
Le conseil émet un avis favorable.

- **Concours des maisons fleuries :**

Monsieur BELORGEY explique que le concours des maisons fleuries 2014 va être réorganisé par la Mairie de Condé en Brie. Les efforts de fleurissement qui seront reconnus par le jury seront récompensés.

Séance levée à 21h30